



Procès-verbal de la 4^{ième} **assemblée régulière** 2008-2009 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 20 octobre 2008, à 14 h 00, à la salle Outaouais de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney Ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Monsieur Guy Morissette, président directeur général de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur développement social et santé
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur culture, loisir, sport
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Michel Allard, vice-président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Jean Benoît, directeur général Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Gisèle Bernard, responsable régionale du Conseil du Statut de la femme
Madame Cécile Chrétien, conseillère à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec

Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Monsieur Carol Morin, secrétaire de la CARO, ministère des Affaires municipales et des Régions
Madame Suzanne Dagenais, chef de la planification stratégique de la ville de Gatineau
Madame Isabelle De Bruyn, directrice générale du CLD de Pontiac
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Monsieur Louis-Philippe Hurtubise, directeur général d'Action Forêt Outaouais
Monsieur Gaétan Provencher, président du CREDDO
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement à Loisir Sport Outaouais
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais, CRÉO
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO
Madame Anne-Marie Decelles, agente de programme de la Table jeunesse Outaouais, CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Benoît Gauthier, agent de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Carole Perreault, agente de développement de la CRÉO
Madame Christelle Robert, secrétaire-comptable de la CRÉO
Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Christian Taillon, agent de développement de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO
Madame Manon Valois, adjointe administrative de la CRÉO

1.- OUVERTURE

En l'absence du président, Madame Paulette Lalande, vice-présidente présidera l'assemblée et ayant constaté le quorum, Madame Lalande ouvre la séance à 14h00.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-08-09-115

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour en y ajoutant trois points à 6e) Forum public Projet Gatineau ; 6f) Appui à la MRC du Pontiac et 6g) Remplacement de Madame Louise Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2008 (décision)

- 5.- Rapport du président :
- a) Activités (information)
 - b) Table Québec-Régions (information)
 - 1 Signature du nouveau cadre normatif du FDR (décision)
 - c) Correspondance (information)
 - d) Appui au projet de récolte de la biomasse forestière d'Industries Lauzon en Outaouais (décision)
 - * e) Forum public – Projet Gatineau (information)
 - * f) Appui à la MRC de Pontiac (décision)
 - * g) Remplacement de Madame Louise Poirier (information)
- 6.- Rapport du directeur général :
- a) Activités (information)
 - b) Présentation des nouveaux employés de la CRÉO (information)
 - c) Adoption de l'évolution des dépenses des mois d'août et septembre 2008 (décision)
 - d) Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - e) Revue de presse (information)
- 7.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Projet de résolution – concertation malbouffe (décision)
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Jocelyne Houle
 - 1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets
 - 2 Document de consultation – Plan d'action régional de protection des lacs et des cours d'eau (2008-2011) et Forum régional (dépôt et information)
 - 3 Modification des membres de la commission (décision)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
 - 1 Recommandation de la commission à l'égard du programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État (décision)
 - 2 Compte rendu de la visite de projets à l'aménagement écosystémique de forêts de feuillus durs au Vermont (informaiton)
 - g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
 - 1 Représentante officielle à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (décision)
 - 2 Retour au crédit d'impôt remboursable (décision)
- 8.- Comité régional – rapport d'activités :
- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle
 - 1 Dépôt de deux lettres adressées à la ministre Beauchamp et à la ministre Boulet (information)

- 9.- Avis régional sur le document de travail « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts » (présentation et décision)
- 10.- Adoption du rapport annuel 2007-2008 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (décision)
- 11.- PROJETS - Fonds de développement régional (FDR) :

Axe culture, loisir, sport :

- a) Gala des Culturiades – 9^e édition (décision)
- b) Bureau régional du film et de télévision à Gatineau – Phase V 2008 (décision)

Axe développement social et santé :

- c) Gestion régionalisée des listes d'attente en services de garde de l'Outaouais – Phase d'implantation (décision)

Axe protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

- d) Mise en valeur et construction d'infrastructures dans la Baie McLaurin (décision)

Entente spécifique agroalimentaire :

- e) Gala régional de l'agroalimentaire – édition 2009 (décision)

Entente spécifique – conditions de vie des aînés :

Volet I – projets locaux :

- f) Résidence Le Monarque (décision)
- g) Résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton (décision)
- h) Résidences pour personnes retraitées de Otter Lake (décision)
- i) Programme d'aide aux aînés vulnérables et à risque d'exclusion (décision)
- j) STO – Programme d'aide à l'apprentissage au transport en commun des aînés (décision)

- 12.- Présentation du Portrait de la jeunesse de l'Outaouais par la firme Baastel (information)

- 13.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question à la période publique.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 8 SEPTEMBRE 2008

CA-08-09-116

Monsieur Armand Renaud appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal du conseil d'administration du 8 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Activités :

En l'absence du président, Monsieur Jean Hébert, directeur général fait le rapport du président :

- Signature d'une lettre avec Tourisme Outaouais, la Chambre de commerce de Gatineau pour le projet Promotion de l'Outaouais
- Le 11 septembre 2008 avait lieu le Grand Prix de la ruralité et Transport collectif de Pontiac a remporté un prix
- Le 12 septembre dernier, la Table Québec-Régions a eu lieu en Estrie et lors de cette rencontre un comité a été formé afin de faire le point sur les CRÉs depuis leur mise en place et souligner leur 5^e anniversaire
- Madame Paulette Lalande, vice-présidente a participé à une conférence de presse pour annoncer la signature de l'entente spécifique pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais et de l'entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais
- Les 8 et 9 octobre : Sommet de la Francophonie à Québec : échanges avec des élus de France
- Le 15 septembre 2008 : Lancement du guide à l'intention des citoyennes et des citoyens de l'Outaouais (Protection des lacs et cours d'eau).

b) Table Québec-Régions :

1 Signature du nouveau cadre normatif du Fonds de développement régional (FDR) :

ATTENDU QUE la MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME et la CRÉ ont conclu le 5 juillet 2004 une entente portant sur le rôle et les responsabilités de la CRÉ à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire de la région administrative de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'un avenant à l'entente est intervenu le 6 juin 2006 afin de confirmer le renouvellement du financement de la CRÉ à même le Fonds de développement régional (FDR) pour une période de trois ans à partir de 2005-2006 ;

ATTENDU QU'un deuxième avenant à l'entente est intervenu le 11 décembre 2006 afin de modifier les sommes pouvant être affectées au budget de fonctionnement de la CRÉ ;

ATTENDU QUE le cadre normatif du FDR a été modifié pour permettre que des entreprises privées puissent bénéficier de sommes provenant du FDR dans le cadre de la conclusion d'ententes spécifiques de la CRÉ et pour modifier le taux du FDR pouvant être alloué au budget de fonctionnement de la CRÉ ;

ATTENDU QUE la ministre désire mettre en œuvre ces modifications ;

ATTENDU QUE l'article 6.4 doit être modifié afin de tenir compte des échéances exigées par le Contrôleur des finances pour le dépôt des états financiers du FDR ;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le mot « rémunération » que l'on retrouve à l'annexe 1 sous la rubrique « Le fonctionnement des CRÉs » dans la section « Dépenses admissibles » ;

ATTENDU QUE l'entente doit être modifiée à cet effet et que l'annexe 1 doit être remplacée par celle jointe à la présente.

CA-08-09-117

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le président, Monsieur Marc Carrière à signer l'avenant portant sur le nouveau cadre normatif du Fonds de développement régional (FDR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Correspondance :**

La présidente de l'assemblée dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

d) **Appui au projet de récolte de la biomasse forestière d'Industries Lauzon en Outaouais :**

ATTENDU QUE les Industries Lauzon Inc. en Outaouais ont obtenu, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), une priorité de récolte de biomasse forestière pour les exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008 ;

ATTENDU QUE la priorité de récolte consentie à Industries Lauzon Inc. prévoit une possibilité de renouvellement sur dépôt d'un projet complet de fabrication de produits combustibles ou sur preuve de mise en place des équipements requis pour la consommation de biomasse forestière ;

ATTENDU QUE le 8 février 2008, les Industries Lauzon Inc. ont demandé au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, de renouveler (reconduire) cette priorité de récolte de biomasse forestière pour les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010 et ce, pour les aires communes 064-02, 072-02, 072-03, 073-01 et 073-02 ;

Ce faisant, les Industries Lauzon inc. ont confirmé que la mise en place de deux usines de granules à être alimentées par la biomasse forestière demeure une priorité stratégique pour l'entreprise ;

ATTENDU QUE le 29 avril 2008, Monsieur Normand Bergeron, sous-ministre au MRNF, a donné suite à la lettre des Industries Lauzon inc. en indiquant :

1. Qu'une politique visant à encadrer le processus de gestion des projets et l'octroi des droits qui permettront d'assurer l'approvisionnement en biomasse forestière de ceux-ci, sera bientôt mise en place par le MRNF ;
2. Qu'à cet égard, son ministère ne pouvait répondre favorablement à la demande de renouvellement présentée par les Industries Lauzon Inc. ;

ATTENDU QUE le 25 juin 2008, le gouvernement du Québec a approuvé la mise en place d'un *Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État* (réf. au décret 722-2008) ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2008, les Industries Lauzon inc. ont écrit au président de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), Monsieur Marc Carrière, pour inviter la CRÉO à appuyer leur demande de renouvellement de la priorité de récolte de biomasse forestière qui a été transmise au MRNF, notamment :

« que la CRÉO demande au MRNF d'allouer à Industries Lauzon inc., pour les cinq (5) prochaines années, 50% de la biomasse forestière dans les aires communes 064-02, 072-51 et 073-51, afin de sécuriser l'investissement déjà fait à son usine de Thurso et permettre la réalisation du projet de récupération de biomasse forestière ».

CA-08-09-118

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande faite par Industries Lauzon inc., i.e. que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune alloue à Industries Lauzon inc., pour les cinq (5) prochaines années, 50% de la biomasse forestière dans les aires communes 064-02, 072-51 et 073-51, afin de sécuriser l'investissement déjà fait à son usine de Thurso et permettre la réalisation du projet de récupération de biomasse forestière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Forum public – Projet Gatineau :**

Madame Sylvie Daigle informe les membres qu'un Forum public instauré par une démarche citoyenne s'intitulant Projet Gatineau, aura lieu le 15 novembre prochain à l'école secondaire Du Versant.

f) **Appui à la MRC de Pontiac :**

CA-08-09-119

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Lise Waters

propose unanimement que suite à l'annonce de la fermeture de la papetière Emballages Smurfit-Stone Canada Inc. dans le Pontiac qui entraînera la perte de 250 emplois directs, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tient à souligner son appui à la MRC de Pontiac et la supportera dans ses actions de développement socio-économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) **Remplacement de Madame Louise Poirier :**

Les membres demandent que le président fasse parvenir une lettre au maire de la ville de Gatineau, Monsieur Marc Bureau afin qu'il procède au remplacement de Madame Louise Poirier au sein de ce conseil d'administration.

6.- **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

a) **Activités :**

La présidente de l'assemblée demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités :

- Accompagné du président, rencontres avec les membres des commissions régionales de la CRÉO. Par la suite une rencontre avec les présidents des commissions aura lieu et un compte rendu sera présenté au conseil d'administration.
- En tant que président du FIER Soutien, il a procédé à la signature d'une entente de financement avec la Laiterie de l'Outaouais.
- Participation à une rencontre concernant la planification stratégique de la ville de Gatineau.

Concernant le Mégadépotoir de Danford Lake, Monsieur Jean Hébert informe les membres que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais n'a jamais appuyé l'implantation d'un dépotoir à Danford Lake.

Madame Louise Verville, vérificatrice comptable, supporte l'implication du trésorier dans le comité de vérification de la CRÉO.

Le directeur général informe les membres que l'agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais demande que la CRÉ lui propose des candidatures pour siéger à son conseil d'administration. Pour les personnes intéressées, communiquer avec Monsieur Hébert.

La consultation sur l'itinérance qui a eu lieu à Gatineau le 15 octobre dernier, la conférence régionale des élus n'a pas pris de position. Monsieur Richard Sévigny, agent de développement a observé les présentations et il a le mandat de préparer un avis régional basé sur les consensus régionaux qui se sont exprimés lors des consultations.

b) **Présentation des nouveaux employés :**

Le directeur général présente Madame Carole Perreault et de Monsieur Richard Sévigny qui occuperont les postes d'agent(e) de développement. Il présente également Monsieur Nicolas Gilbert qui occupera le poste d'agent à la citoyenneté et le retour de Madame Anne-Marie Decelles, agente de programme à la Table jeunesse Outaouais.

De plus, il informe les membres que les entrevues pour le poste de directeur général adjoint auront lieu le 5 novembre 2008.

c) **Adoption de l'évolution de dépenses des mois d'août et septembre 2008 :**

CA-08-09-120

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'évolution des dépenses des mois d'août et septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

e) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

7.- **COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

a) **Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :**

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé informe les membres qu'il y a eu une rencontre le 10 octobre dernier et qu'ils ont discuté, entre autres, des restaurants vendant de la malbouffe qui s'installent en périphérie des zones scolaires et il propose un projet de résolution à ce sujet.

1 **Concertation malbouffe :**

ATTENDU QUE la planification stratégique de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CREO) vise notamment à promouvoir la santé et prévenir les problèmes sociaux et de santé en agissant sur les déterminants ;

ATTENDU QUE cette planification stratégique vise à renforcer la capacité des individus à faire des choix favorisant leur santé et leur mieux-être, notamment en ce qui concerne l'alimentation ;

ATTENDU QUE la CRÉO siège au plateau intersectoriel sur de saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Développement social et santé sont grandement préoccupés par le dossier de la malbouffe, notamment dans les écoles et à proximité de ces dernières ;

ATTENDU QUE les membres de la commission sont conscients que l'Outaouais est une région en développement et qu'en conséquence d'autres nouvelles écoles vont s'établir tout comme de nouveaux établissements de restauration rapide ;

ATTENDU QUE les responsables locaux ont indiqués leurs difficultés d'agir en concertation afin de favoriser l'adoption de saine habitude alimentaire chez les élèves.

CA-08-09-121

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais sensibilise les intervenants de la région :

À l'importance d'agir afin de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie, notamment en ce qui concerne l'alimentation et l'activité physique.

Ainsi qu'aux besoins accrus de concertation entre le milieu de l'éducation, municipal et de la santé dans la promotion de saines habitudes de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission.

c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi, précise qu'il y a eu une rencontre le 7 octobre 2008 et fait le résumé des activités de la commission.

d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science informe les membres qu'il y a eu une rencontre le 3 octobre dernier et demande à Monsieur Julien Croteau, membre de la Table Éducation Outaouais de faire un résumé des activités de la Table éducation.

- Discussion et présentation sur la stratégie régionale de la persévérance scolaire en Outaouais
- Visite le 13 novembre prochain du Conseil supérieur de l'Éducation
- Rencontre à organiser afin de faire le point sur le Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) afin de présenter un nouveau projet à la ministre de l'Éducation.

e) **Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Jocelyne Houle :**

Madame Jocelyne Houle, présidente de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport fait le résumé des activités de la commission.

1 **État de situation – matières résiduelles – Table des préfets :**

Monsieur Pierre Rondeau, informe les membres que la Table des préfets a donné un mandat à une firme de consultants et qu'il y aura une rencontre d'information à la fin novembre concernant la gestion de nos déchets.

2 **Document de consultation – Plan d'action régional de protection des lacs et des cours d'eau (2008-2011) et Forum régional :**

Le directeur général dépose le projet de Plan d'action régional de protection des lacs et des cours d'eau (2008-2011) et il informe les membres qu'un Forum régional sur ce sujet aura lieu le 21 novembre prochain à La Pêche.

3 **Modification des membres de la commission :**

ATTENDU QUE des postes sont actuellement vacants à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport ;

ATTENDU QUE les membres de la commission, recommandent de procéder à la désignation de nouveaux représentants pour combler les postes disponibles ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) doit entériner la liste officielle et la composition des membres aux commissions de la CRÉO.

CA-08-09-122

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne, Madame Nicole Robitaille Carrière du Comité de bassins versants de la rivière du Lièvre (COBALI), Monsieur Giorgio Vecco du Comité de bassins versants de la rivière Gatineau (COMGA) et Monsieur Robert Dupuis du Regroupement des transports collectifs de l'Outaouais pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport ;

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Papineau, la Société de transport de l'Outaouais et l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue de proposer au conseil d'administration de la CRÉO, un représentant officiel pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :**

En l'absence du président de la commission, le directeur général demande à Monsieur Charles Blais, directeur de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de faire le résumé des activités de la commission.

1 **Recommandation de la commission à l'égard du programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État :**

ATTENDU QUE le 25 juin 2008, le gouvernement du Québec a approuvé la mise en place d'un *Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État* (réf. Au décret 722-2008) ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objet de permettre la récolte de volumes de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État et ce, par la voie :

- D'ententes ponctuelles (court terme)
- D'ententes d'attribution de la biomasse forestières (moyen terme).

ATTENDU QUE ce programme prévoit que l'attribution des volumes de biomasse forestière se fera par voie concurrentielle, i.e. soit par appels de propositions (projets) ou encore par enchères (ententes ponctuelles) ;

ATTENDU QUE le choix des propositions (projets) à retenir s'effectuera sur la base de critères de classification, lesquels porteront notamment sur les orientations de développement durable, à savoir :

- La rentabilité économique à long terme des projets et la capacité financière des promoteurs ;
- Les gains environnementaux ;
- Le soutien du milieu ;
- La contribution des forêts privées ;
- Les retombées économiques et les liens avec d'autres projets créateurs de richesse (notamment la consolidation des projets en cours) ;
- L'intégration aux activités de récolte ;
- Le prix offert ;
- Tout autre critère jugé pertinent par le ministre.

Ainsi, les ententes visant à attribuer la biomasse forestière seront offertes aux promoteurs des projets les mieux classés et ce, jusqu'à concurrence des volumes disponibles.

ATTENDU QUE pour les besoins d'application de ce programme, les CRÉs :

- Seront invitées à indiquer au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le poids relatif de chacun des critères énumérés ci-dessus ;
- Pourront faire les appels de proposition et voir au classement des projets ;
- Pourront recommander au ministre les projets s'étant les mieux classés ;
- Pourront s'occuper de la tenue des enchères prévues dans le cadre des ententes ponctuelles.

ATTENDU QUE ce programme entre en vigueur à la date de son approbation par le gouvernement et se termine le 31 mars 2011 pour les appels de propositions et le 31 mars 2016 pour les permis annuels d'intervention ;

ATTENDU QUE le 8 septembre 2008, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a mandaté la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) de lui soumettre une recommandation à l'égard de ce que propose ce programme, notamment en ce qui a trait aux responsabilités qui sont offertes aux CRÉs ;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2008, la CRRNTO a convenu ce qui suit :

1. À l'égard des responsabilités proposées à la CRÉO (i.e. faire les appels de projets, voir à leurs classements, tenir les enchères prévues, autres), la CRRNTO soumettra une recommandation au conseil d'administration de la CRÉO pour sa séance du 15 décembre 2008 ;
2. À l'égard des critères de classification proposés par le programme, la CRRNTO recommande à la CRÉO la pondération suivante :

Critère de classification	Poids relatif
• La rentabilité économique à long terme des projets et la capacité financière des promoteurs	25%
• Les gains environnementaux	10%
• Le soutien du milieu	16%
• La contribution des forêts privées	5%
• Les retombées économiques et les liens avec d'autres projets créateurs de richesse (notamment la consolidation des projets en cours)	17%
• L'intégration aux activités de récolte	17%
• Le prix offert	10%

CA-08-09-123

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte et transmette au ministre des Ressources naturelles et de la Faune la pondération présentée ci-dessous à l'égard des critères de classification proposés par le *Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État (réf. au décret 722-2008)* :

Critère de classification	Poids relatif
• La rentabilité économique à long terme des projets et la capacité financière des promoteurs	25%
• Les gains environnementaux	10%
• Le soutien du milieu	16%
• La contribution des forêts privées	5%
• Les retombées économiques et les liens avec d'autres projets créateurs de richesse (notamment la consolidation des projets en cours)	17%
• L'intégration aux activités de récolte	17%
• Le prix offert	10%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Compte rendu de la visite de projets à l'aménagement écosystémique de forêts de feuillus durs au Vermont :

Monsieur Christian Taillon, agent de développement à la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé de leur visite au Vermont.

g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières :

Monsieur Félix Bussières, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait un résumé des activités de la Table et informe les membres que les tables jeunesse du Québec sont en négociation pour le Fonds régional d'investissement jeunesse avec le Secrétariat à la jeunesse. Ce dernier veut revoir leur répartition interrégionale du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). Les tables jeunesse du Québec ne sont pas d'accord de leur répartition et veulent une augmentation des frais de fonctionnement.

1 Représentante officielle à Table de concertation des forums régionaux du Québec :

CA-08-09-124

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate Madame Isabelle Sabourin comme représentante officielle et Madame Catherine Lussier comme substitut de la Table jeunesse Outaouais à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Retour au crédit d'impôt remboursable :

ATTENDU QUE le crédit d'impôt remboursable pour les diplômés travaillant dans une région ressource éloignée a été implanté en 2003 ;

ATTENDU QUE pour la région de l'Outaouais la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac sont touchées par cette mesure ;

ATTENDU QU'un jeune diplômé pouvait recevoir (pour les années d'imposition 2003, 2004 et 2005) jusqu'à 8 000 \$ pour sa première année de travail en région ressource éloignée ;

ATTENDU QU'en 2006, le gouvernement du Québec a modifié cette mesure afin de favoriser l'attraction et la rétention des jeunes en région, soit : le crédit d'impôt remboursable est remplacé par un crédit d'impôt non remboursable échelonné sur plusieurs années jusqu'à un maximum de 8 000 \$ à vie ;

Tableau comparatif des cas types selon deux scénarios de crédit d'impôt

Cas type bas Salaire de **10 \$/h**, 40h par semaine, 52 semaines (**20 000 \$/an**)

Cas type moyen Salaire de **12 \$/h**, 40 h par semaine, 52 semaines (**25 000 \$/an**)

Cas type élevé Salaire de **15 \$/h**, 40h par semaine, 52 semaines (**31 000 \$/an**)

	Scénario 1 Crédit d'impôt remboursable pour une année d'imposition (avant 2006)	Scénario 2 Crédit d'impôt non remboursable pour une année d'imposition (après 2006)	Scénario 3 Proposition Crédit d'impôt remboursable échelonné sur trois ans pour une année d'imposition
Cas types	<i>Montant du crédit d'impôt versé à la suite du rapport d'impôt de l'année concernée</i>		
Bas	8 000 \$ an 1	1 157 \$ an 1 1 157 \$ an 2 1 157 \$ an 3 1 157 \$ an 4 1 157 \$ an 5 1 157 \$ an 6 1 058 \$ an 7	3 000 \$ an 1 3 000 \$ an 2 2 000 \$ an 3
Moyen	8 000 \$ an 1	1 957 \$ an 1 1 957 \$ an 2 1 957 \$ an 3 172 \$ an 4	3 000 \$ an 1 3 000 \$ an 2 2 000 \$ an 3
Haut	8 000 \$ an 1	2 757 \$ an 1 2 757 \$ an 2 2486 \$ an 3	3 000 \$ an 1 3 000 \$ an 2 2 000 \$ an 3

ATTENDU QUE le Regroupement Action Jeunesse 02 du Saguenay-Lac-Saint-Jean écrit un mémoire proposant un nouveau scénario à cette mesure soit le retour au crédit d'impôt remboursable ainsi que l'étalement du crédit sur trois ans :

- 1- Retour à un crédit d'impôt remboursable de 8 000 \$ pour nouveau diplômé s'établissant en région ressource éloignée étalé sur 3 ans (an 1 : max. 3 000 \$, an 2 : max. 3 000 \$, an 3 : max. 2 000 \$) ;
- 2- Promotion par le gouvernement du Québec du Crédit d'impôt remboursable ;
- 3- Réalisation d'une étude d'impact du Crédit d'impôt ;
- 4- Que le Crédit d'impôt soit perçu davantage dans un objectif plus large d'occupation du territoire que comme une simple mesure fiscale.

ATTENDU QUE cette proposition favorise l'attraction des jeunes en région ainsi que leur rétention ;

ATTENDU QUE cette proposition rend les régions plus compétitives et qu'elle peut être un incitatif avantageux pour les salaires souvent moins élevés pour un premier emploi en milieu rural ;

ATTENDU QUE les deux Carrefours jeunesse emploi des MRCs de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac qui appliquent la mesure Place aux jeunes appuient la résolution.

CA-08-09-125

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la position de la Table jeunesse Outaouais et du Regroupement Action Jeunesse 02 sur le retour à un crédit d'impôt remboursable pour nouveaux diplômés en régions ressources éloignées. Cette position sera exprimée dans le cadre de la consultation du Secrétariat à la jeunesse en vue du renouvellement de la prochaine Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR :

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers pour les véhicules hors-route (VHR) informe les membres que le comité a eu une rencontre avec les clubs de motoneiges et qu'un plan d'action a été élaboré. Ce jeudi, le comité rencontrera les Clubs de Quad.

De plus, Madame Houle dépose deux lettres qui ont été acheminées à Madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec.

À 15h00, arrivée du président, Monsieur Marc Carrière reprend la présidence de l'assemblée.

9.- **AVIS RÉGIONAL À L'ÉGARD DU DOCUMENT DE TRAVAIL INTITULÉ « L'OCCUPATION DU TERRITOIRE FORESTIER QUÉBÉCOIS ET LA CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS »**

Le président informe les membres que cet avis régional sera présenté en commission parlementaire le 22 octobre prochain à Québec.

ATTENDU QUE le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a déposé le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* », lequel document propose une réforme de l'ensemble du régime forestier québécois.

Du même coup, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a entrepris des consultations à l'égard du Livre vert et ce, à l'échelle nationale, régionale et auprès des communautés autochtones.

Ainsi, les individus et les organismes intéressés à participer à cet exercice de consultation sur le Livre vert ont été invités à transmettre leurs commentaires pour le 28 mars 2008.

ATTENDU QUE le 28 mars 2008, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a transmis au ministre Béchar son avis régional à l'égard du Livre vert, lequel avis a été dûment adopté par le conseil d'administration de la CRÉO à sa séance du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le 16 juin 2008, la CRÉO a adopté l'utilisation d'un montant maximal de 100 000 \$ pour permettre la réalisation des mandats d'expertises visant à vérifier si les modalités et les mécanismes proposés par les deux modèles de gestion, « *l'entreprise locale de gestion* » et « *le mandataire de gestion* », sont en mesure d'être performants sur le plan de la bonne gouvernance, du développement durable et de la création de richesse (réf. à l'avis régional sur le Livre vert) ;

ATTENDU QUE le 19 juin 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé le document de travail intitulé *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* ;

ATTENDU QUE ce document de travail « *apporte des précisions sur les moyens de mettre en œuvre les orientations qui ont été présentées dans le Livre vert en vue de donner un nouvel élan à l'ensemble du secteur forestier* » ;

ATTENDU QU'à l'automne 2008, l'Assemblée nationale du Québec, par la voie de sa Commission de l'économie et du travail, procédera à des consultations particulières et auditions publiques portant sur ce document de travail ;

ATTENDU QU'à cet effet, la CRÉO est invitée à faire part de ses commentaires le mercredi 22 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a clairement exprimé sa volonté « *de jouer un rôle de premier plan en matière de conservation des écosystèmes forestiers, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur son territoire public. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle s'est dotée d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public* » ;

ATTENDU QUE le 8 septembre 2008, le conseil d'administration de la CRÉO a mandaté la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* pour qu'elle lui soumette une recommandation à l'égard des consultations particulières et auditions publiques portant sur ce document de travail, notamment en ce qui a trait au positionnement de la région de l'Outaouais sur le plan de la gouvernance, de la gestion forestière et de son financement, de l'attribution des bois, de la fixation des prix du bois, de l'exécution des travaux d'aménagement forestier, et autres ;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2008, la CRRNTO a convenu de la recommandation à soumettre au conseil d'administration de la CRÉO et ce, par la voie du projet d'*Avis régional à l'égard du document de travail « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts »*.

CA-08-09-126

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais :

1. Adopte formellement l'*Avis régional à l'égard du document de travail « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement »* et ce, tel recommandé par la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*, et qu'elle le transmette au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Bécharé ;
2. Mandate Messieurs Marc Carrière, Jean Hébert et Charles Blais pour la représenter lors de la consultation particulière et de l'audition publique qui se tiendra le 22 octobre 2008 devant la *Commission de l'économie et du travail* à l'Assemblée Nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2007-2008 DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est DÉLÉGATAIRE, en vertu d'une entente signée avec le Ministre délégué à la Forêt et à la Faune, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2007-2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a l'obligation, en vertu de l'article 4.15 du protocole, de déposer au directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de la région concernée, un rapport annuel d'activités ;

ATTENDU QUE ce rapport doit notamment présenter la description, le coût total des projets réalisés, l'identification des promoteurs, les montants versés aux promoteurs et le nombre d'emplois créés dans les projets ;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais administrent le programme sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QUE les MRCs de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais ont déposé à la CRÉO, un rapport final des activités attestant qu'ils sont conformes aux exigences de l'article 4.15 du protocole ;

CA-08-09-127

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le rapport annuel MRCs-CRÉO 2007-2008 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II et ses annexes. Ce rapport sera transmis à la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

Axe culture, loisir, sport :

a) Gala des Culturiades – 9^e édition – 2008 :

ATTENDU QUE la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais reconnaît la culture et les industries culturelles comme des éléments moteurs pour le développement de la région et pour son rayonnement sur les plans local, régional, national et international ;

ATTENDU QUE le projet proposé est en lien avec l'enjeu 2 de la PSR 2007-2012 « Affirmer notre sentiment d'appartenance et développer la notoriété de l'Outaouais » ;

ATTENDU QU'en célébrant les artistes de la région et leurs réalisations, le présent projet contribue au rayonnement de la culture outaouaise et participe au développement d'une image de marque pour notre région ;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Conférence régionale des élus sert à soutenir le Prix de la relève tout en octroyant les moyens nécessaires à la tenue de l'événement.

CA-08-09-128

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'une subvention maximale de 6 000 \$, représentant 15% des coûts admissibles, à la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais pour la réalisation de son projet intitulé « Gala des Culturiades 9^e édition - 2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Bureau régional du film et de télévision à Gatineau – Phase V 2008 :

ATTENDU l'opportunité offerte aux régions de l'Outaouais et d'Ottawa de se mettre en valeur sur les plans cinématographique et télévisuelle ;

ATTENDU QUE les partenaires financiers majeurs que sont les villes de Gatineau, d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale maintiennent leurs implications financières pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE Développement Économique Canada pourrait financer des projets ponctuels touchant, en autres, le développement d'outils de promotion afin d'attirer des producteurs extérieurs ;

ATTENDU QUE les retombées profitent d'abord et avant tout aux entreprises de ce secteur, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) vise que l'industrie prenne en charge son propre développement, au terme de cette 4^e et dernière année de subvention ;

ATTENDU QUE le promoteur devra diversifier ses sources de financement et augmenter ses revenus auto générés ;

ATTENDU QUE le promoteur doit présenter, à la CRÉO, un rapport d'évaluation indiquant le budget global du secteur, des retombées économiques directes du projet pour l'Outaouais, l'augmentation du nombre d'entreprises, du nombre d'emplois créés et des retombées économiques indirectes ;

ATTENDU QUE 2008 sera la dernière année pour un financement de la CRÉO.

CA-08-09-129

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'une contribution financière maximale de 25 000 \$ représentant 12% des coûts totaux admissibles, à la Société de développement du Film et de la Télévision d'Ottawa-Gatineau (OGFT) pour la réalisation de la phase V du Bureau régional du film et de télévision à Gatineau et qu'une évaluation du projet pour l'année 2008 soit réalisée afin d'identifier les retombées économiques dans l'Outaouais du projet .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement social et santé :

c) Gestion régionalisée des listes d'attente en services de garde de l'Outaouais – Phase d'implantation :

ATTENDU QUE lors de la rencontre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), le 17 mars dernier, les élus de la région ont adopté à l'unanimité un avis régional visant à assurer l'accès à l'information sur les services de garde

dans la région de l'Outaouais, tel que prévu dans le cadre de l'entente administrative signée entre la CRÉO et le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) en décembre 2007 ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais est favorable à l'implantation et à la gestion régionale d'une liste d'attente centralisée pour les services de garde en Outaouais, ce qui faciliterait d'une part, l'accès aux services de garde pour les familles de l'Outaouais et d'autre part, optimiserait la gestion des listes d'attente pour les services de garde de la région ;

ATTENDU QUE la CRÉO considère ce projet prioritaire pour la région, et ce, en vue d'offrir des services aux familles en fonction de leurs besoins et que les parents qui utilisent actuellement les services de garde en Outaouais se sont montrés unanimement favorables à l'implantation d'un tel service ;

ATTENDU QUE l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPÉO) a effectué un sondage auquel ont répondu plus de 80% des services de garde en Outaouais et que ce sondage a confirmé l'intérêt de ces derniers pour une gestion régionalisée et centralisée des listes d'attente ;

ATTENDU QUE le comité de travail régional mandaté par la CRÉO a étudié les différentes plateformes disponibles ainsi que les coûts associés à leur mise en place, que la CRÉO, ainsi que les services de garde, recommandent le choix de la plateforme « Viglob » pour la région de l'Outaouais et sont d'avis que l'ACPÉO devra être le mandataire du nouveau service ;

ATTENDU QUE ce choix est basé principalement sur la capacité de la plateforme Viglob à nous permettre de répondre favorablement aux préoccupations soulignées par les services de garde de la région, qui sont des partenaires incontournables d'une telle démarche, tout en nous donnant la latitude d'adapter le modèle à notre réalité régionale ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté une résolution, le 5 mai 2008, confirmant son intérêt à s'associer au ministère pour financer la phase d'implantation du service et ce, en finançant jusqu'à 50% des coûts d'implantation (via le Fonds de développement régional - FDR) pour un maximum de 60 000 \$;

ATTENDU QUE les coûts de la phase d'implantation sont évalués à 112 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a procédé à un appel de projets le 16 juin dernier, que le projet présenté par l'ACPÉO a été retenu, que la contribution du MFA est actuellement confirmée à une hauteur de 40 000 \$ mais que le MFA, suite aux demandes de la CRÉO et de l'ACPÉO, a signifié son intention de majorer cette somme de 16 000 \$, pour atteindre 56 000 \$;

ATTENDU QUE le Fonds de développement régional (FDR) ne peut servir à financer le fonctionnement régulier du service sur les années subséquentes.

CA-08-09-130

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais, pour la réalisation du projet «*Gestion régionalisée des listes d'attente en services de garde de l'Outaouais – Phase d'implantation* », d'une subvention maximale de 56 000 \$, représentant 50% des coûts admissibles du projet, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

d) Mise en valeur et construction d'infrastructures dans la Baie McLaurin :

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est propriétaire des terres humides de la rivière des Outaouais de la Baie McLaurin (secteur Templeton de la ville de Gatineau) ;

ATTENDU QUE le MRNF a produit un Plan de mise en valeur du complexe Baie Clément, Baie McLaurin ;

ATTENDU QUE le projet présenté est priorisé dans le Plan de mise en valeur du complexe de la Baie Clément et de la Baie McLaurin ;

ATTENDU QUE ce territoire fait l'objet par le MRNF, d'une demande de désignation en refuge faunique ;

ATTENDU QUE le MRNF a délégué au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) en vertu d'une entente valide signée le 28 juin 2004, la mise en valeur des terres humides de la Baie McLaurin ;

ATTENDU QUE le CREDDO a obtenu des engagements financiers de 50 000 \$ de la Fondation Hydro-Québec en environnement et de 20 000 \$ du Fonds vert de la ville de Gatineau pour la construction en outre, d'une tour d'observation et d'un belvédère ;

ATTENDU QUE le financement de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) entraînera pour la région, un financement de la ville de Gatineau et de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ;

ATTENDU QUE le financement de la CRÉO permettra la réalisation du projet et la pérennité de l'entretien et n'engage pas la CRÉO dans le financement des frais d'opérations et des futurs projets de développement ;

ATTENDU QUE le territoire de la ville de Gatineau n'est pas éligible au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II ;

ATTENDU QUE la Fondation Hydro-Québec en environnement, principal contributeur au projet, exige dans ses conditions de financement, la création d'une réserve de 10 000 \$ pour garantir l'entretien des infrastructures du projet à moyen et long terme ;

ATTENDU QUE ce projet aura des retombées économiques, sociales, environnementales, récréatives et touristiques auprès des citoyens et des citoyennes, des familles, des jeunes et des entreprises de la région ;

ATTENDU QUE de l'avis des membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO, ce projet actualise le concept Outaouais Fluvial et s'inscrit dans les orientations stratégiques prioritaires 2007-2012 de la région, en matière de protection et de mise en valeur des ressources en Outaouais.

CA-08-09-131

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR, d'un montant maximal de 10 000 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, pour la réalisation du projet de mise en valeur et construction d'infrastructures dans la Baie McLaurin 2008 - Phase II. La contribution financière de la CRÉO servira à constituer la réserve de remplacement et d'entretien des infrastructures récréo-éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique agroalimentaire :

e) Gala régional de l'agroalimentaire – édition 2009 :

ATTENDU la signature en 2008 par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), le MAPAQ, le MAMR et le ministre responsable de la région, d'une troisième entente spécifique sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais (2008-2011) ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe développement économique et emploi de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 adoptée par la CRÉO ;

ATTENDU QUE la CRÉO est un partenaire important dans le développement du secteur agroalimentaire comme en témoigne ses investissements dans plusieurs projets et que cet investissement doit faire l'objet d'une visibilité accrue ;

ATTENDU QUE le Gala régional de l'agroalimentaire est un évènement rassembleur auquel près de trois cents personnes assistent chaque année et qui met à l'honneur l'agriculture et l'agroalimentaire régional ;

ATTENDU QUE le prix *Sur les traces d'Érard-Séguin* sera remis afin d'encourager et de valoriser la relève agricole en agriculture et en agroalimentaire lors de la 19^e Édition de la Soirée Action-Valorisation qui aura lieu le 28 février 2009 au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie ;

ATTENDU QUE la CRÉO s'est donné précisément comme orientation dans la PSR 2007-2012 de « Soutenir le démarrage et le transfert des entreprises agricoles afin d'assurer la relève du secteur » et qu'elle bénéficierait d'une grande visibilité en s'associant à ce prix de la relève ;

ATTENDU par contre que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais finance déjà à hauteur de 50 000 \$ le plan d'action annuel de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) et que cette activité en fait partie et que la CRÉO verse également une enveloppe supplémentaire de 5 000 \$ au programme promo-valo de la TCAO ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu la recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique.

CA-08-09-132

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Steve Harris

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, d'un montant maximal de 3 000 \$ à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO), soit un montant minimal de 1 000 \$ allant à la bourse du prix de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais *Sur les traces d'Érard-Séguin* et au moins 1 000 \$ pour l'organisation comme tel du Gala régional de l'agroalimentaire – édition 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique – conditions de vie des aînés :

Volet I – projets locaux :

f) Résidence Le Monarque :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets I et II de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet I, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000 \$ est disponible pour l'année 2008 sur le territoire de la MRC de Papineau et que les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un appui officiel de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet de *Résidence Le Monarque* reçoit l'appui de la MRC de Papineau pour l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2008-2009 du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans l'axe « Maintien en milieu de vie naturel et services de proximité », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées ;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet n'engage pas la CRÉO dans le financement futur des opérations ou du développement de nouveaux projets.

CA-08-09-133

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à la Résidence Le Monarque, pour la réalisation du projet «*Résidence Le Monarque*», d'une subvention maximale de 25 000 \$, représentant 7,2% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale de la MRC de Papineau du Volet I de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets I et II de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet I, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000\$ est disponible pour l'année 2008 sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et que les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un appui officiel de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet de « Résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton » reçoit un avis favorable préliminaire, via une contribution de la MRC dans le cadre du Pacte rural, qui mènera à un appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et ce, par voie de résolution officielle, celle-ci précisera un appui à l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ dans le cadre du Volet I pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2008-2009 du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans l'axe « Logement abordable et accessible », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées ;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique, sur réserve de l'obtention de l'appui officiel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet n'engage pas la CRÉO dans le financement futur des opérations ou du développement de nouveaux projets.

CA-08-09-134

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement aux Habitations Montcerf-Lytton Inc., pour la réalisation du projet « Résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton », d'une

subvention maximale de 25 000 \$, représentant 1,4% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau du Volet I de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais, sur réserve de l'obtention d'un appui officiel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Résidences pour personnes retraitées de Otter Lake :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets I et II de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet I, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000 \$ est disponible pour l'année 2008 sur le territoire de la MRC de Pontiac et que les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un appui officiel de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet de « Résidences pour personnes retraitées de Otter-Lake » reçoit un appui de la MRC de Pontiac, et ce, par voie de résolution officielle, celle-ci précisant un appui à l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ dans le cadre du Volet I pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2008-2009 du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans l'axe « Logement abordable et accessible », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées ;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet n'engage pas la CRÉO dans le financement futur des opérations ou du développement de nouveaux projets.

CA-08-09-135

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement au Groupe Senior d'habitation d'Otter-Lake, pour la réalisation du projet « Résidences pour personnes retraitées de Otter-Lake », d'une subvention maximale de 25 000 \$, représentant 1,3% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale de la MRC de Pontiac du Volet I de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Programme d'aide aux aînés vulnérables et à risque d'exclusion :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets I et II de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet I, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000 \$ est disponible pour l'année 2008 sur le territoire de la ville de Gatineau, qu'un projet a déjà été accepté dans le cadre de cette enveloppe pour une somme de 5 000 \$, et que les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un appui officiel de la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE le projet *Programme d'aide aux aînés vulnérables et à risque d'exclusion* reçoit l'appui du Comité d'orientation famille, dûment mandaté par la ville de Gatineau pour déterminer les projets à appuyer dans le cadre du Volet I, pour l'octroi d'une subvention de 13 000 \$ pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2008-2009 du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans l'axe « Autonomie et Implication », en prévoyant une approche mobilisante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées ;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet n'engage pas la CRÉO dans le financement futur des opérations ou du développement de nouveaux projets.

CA-08-09-136

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement au Centre des aînés de Gatineau, pour la réalisation du projet « *Programme d'aide aux aînés vulnérables et à risque d'exclusion* », d'une subvention maximale de 13 000 \$, représentant 14,9% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2007-2008 de la ville de Gatineau du Volet I de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) STO - Programme d'aide à l'apprentissage au transport en commun des aînés :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets I et II de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet I, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000 \$ est disponible pour l'année 2008 sur le territoire de la ville de Gatineau, qu'un projet a déjà été accepté dans le cadre de cette enveloppe pour une somme de 5 000 \$, et que les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un appui officiel de la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE le projet de *STO – Programme d'aide à l'apprentissage au Transport en commun des aînés* reçoit l'appui du Comité d'orientation famille, dûment mandaté par la ville de Gatineau pour déterminer les projets à appuyer dans le cadre du Volet I, pour l'octroi d'une subvention de 12 740 \$ pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2008-2009 du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « Autonomie et Implication » et « Maintien en milieu de vie et service de proximité », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées ;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet n'engage pas la CRÉO dans le financement futur des opérations ou du développement de nouveaux projets.

CA-08-09-137

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à la Société de transport de l'Outaouais, pour la réalisation du projet « *STO – Programme d'aide à l'apprentissage au Transport en commun des aînés* », d'une subvention maximale de 7 000 \$, représentant 41,3% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2007-2008 de la ville de Gatineau du Volet I de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais signifie au promoteur de prévoir des actions afin de sensibiliser les conducteurs (trices) aux difficultés et obstacles que rencontrent les personnes âgées qui désirent utiliser le transport en commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- **PRÉSENTATION DU PORTRAIT DE LA JEUNESSE DE L'OUTAOUAIS PAR LA FIRME BAASTEL**

Monsieur Luc Bourgie présente aux membres le portrait de la jeunesse de l'Outaouais qui a été réalisé par la firme Baastel.

13.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CA-08-09-138

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose la levée de l'assemblée à 15h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ